

FICHE 2 : Procédure handicap relative à la demande d'aménagement d'études/examens

En vue de l'application des dispositions légales d'organisation des examens* et afin que les étudiant·e·s en situation de handicap effectuent leur demande d'accompagnement HANDICAP, il est indiqué que :

1. Il appartient aux étudiant·e·s souhaitant bénéficier d'un aménagement de prendre contact auprès du SUMP (Service universitaire de médecine préventive) pour demander l'évaluation des besoins spécifiques avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription.

- pour les primo-arrivants, dès la rentrée universitaire (après inscription universitaire), les étudiant·e·s présentant un handicap (moteur, visuel, auditif et autre trouble de santé ou maladie invalidante,...) doivent impérativement prendre contact avec le **Service de médecine préventive universitaire** (SUMP) situé au bât. : **Clémence Ramnoux** (ex-bâtiment E), bureau E05, r-d-c et dont les coordonnées sont : **01 40 97 75 33** medecinepreventive@parisnanterre.fr

- Ces visites sont prioritaires, un RENDEZ-VOUS vous sera donné rapidement,

- pour les étudiant·e·s renouvelant leur inscription, cette démarche doit impérativement être renouvelée et ajustée chaque année, sauf dans le cas d'une notification pluriannuelle (Par ex. : handicap permanent).

Cette demande doit être effectuée sur place par l'étudiant·e, un RDV lui sera donné.

- dans le courant de l'année ou lors du renouvellement, en cas d'une situation nouvelle du handicap, qui peut être temporaire ou durable, l'étudiant·e doit prendre contact avec le SUMP afin que les dispositions nécessaires soient prises afin de lui permettre d'être accompagné·e au regard de son handicap durant son année universitaire.

2. L'étudiant·e sera reçu·e au SUMP par un Médecin habilité par la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) qui établira un Avis médical d'aménagements des études et/ou des examens.

- L'avis médical intègre **Les critères des aménagements des études et des examens** (Voir la pièce en annexe : **La grille d'évaluation des besoins de compensations du handicap**)
- L'étudiant·e obtiendra un avis médical en 3 exemplaires à présenter au Service Handicap et Accessibilités pour visa. Il conservera 1 exemplaire et en déposera 1 auprès de la scolarité (Correspondant handicap UFR)
- L'Avis médical déposé auprès de la scolarité concernée (UFR/IUT) sera transmis par la suite à l'autorité administrative (Vice-président·e en charge de la Formation et de la vie étudiante / VP-CFVU) qui décidera des aménagements accordés, après la réunion de la Commission du handicap (équipe plurielle)
- L'étudiant·e recevra par le Service Handicap la notification de son Arrêté d'aménagements d'examens.

* Textes de référence : La circulaire n° 2015-127 du 03/08/2015 a pour objet de préciser, pour les candidats qui présentent un handicap, les dispositions des articles D. 351-27 à D. 351-31 du code de l'éducation relatives aux aménagements des examens ou concours de l'enseignement scolaire, prises en application de l'article L. 112-4 du même code. Elle abroge et remplace, en ce qui concerne les examens et concours de l'enseignement scolaire, la circulaire n° 2011-220 du 27/12/ 2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

- Ce document ne constitue qu'un Avis médical et ne lie pas l'établissement.

- La décision d'accompagnement et d'aménagement ne sera effective qu'au moment de la signature d'un Arrêté spécifique aux aménagements émanant de la direction de l'Université Paris Nanterre.

Cette liste des critères permet de préparer la visite médicale de l'étudiant-e et d'en discuter avec le médecin du SUMP

CRITÈRES DES AMÉNAGEMENTS DES ÉTUDES

	Type de formation et modalité <input type="checkbox"/> Formation initiale (étudiant-e) <input type="checkbox"/> Formation continue (professionnel-le, salarié-e en reprise d'études) <input type="checkbox"/> En présentiel <input type="checkbox"/> A distance (via COMETE) <input type="checkbox"/> Alternance Modalité de Contrôle des Connaissances (MCC) : <input type="checkbox"/> Contrôle continu <input type="checkbox"/> Contrôle terminal <input type="checkbox"/> Régime mixte (dérogatoire)
	TYPE DE HANDICAP : <input type="checkbox"/> Moteur <input type="checkbox"/> Visuel <input type="checkbox"/> Auditif <input type="checkbox"/> Psychique <input type="checkbox"/> Cognitif <input type="checkbox"/> Maladie invalidante <input type="checkbox"/> Autre trouble de santé
<input type="checkbox"/>	Accessibilité des locaux, si besoin précisez : <input type="checkbox"/> Badge ascenseur <input type="checkbox"/> Déplacement en fauteuil (roulant manuel ou électrique) <input type="checkbox"/> Autres, précisez :
<input type="checkbox"/>	Transports, si besoin précisez : <input type="checkbox"/> Accès pour transport adapté <input type="checkbox"/> Place de parking
<input type="checkbox"/>	Accompagnateur (pédagogique/Auxiliaire de Vie Universitaire)
<input type="checkbox"/>	Preneur de notes (récupération des cours ponctuelle, régulière ou permanente)
<input type="checkbox"/>	Tutorat spécifique (Soutien méthodologique/pédagogique)
<input type="checkbox"/>	Aides à la communication : <input type="checkbox"/> Codeur LPC (Langue parlée complétée) <input type="checkbox"/> Interprète LSF (Langue des signes française) <input type="checkbox"/> Autres, précisez :
<input type="checkbox"/>	Matériel technique : <input type="checkbox"/> Ordinateur portable <input type="checkbox"/> Autres, précisez :
<input type="checkbox"/>	Agrandissements , précisez :
<input type="checkbox"/>	Documents adaptés , précisez :
<input type="checkbox"/>	Dispense d'assiduité : <input type="checkbox"/> Dérogation au Contrôle continu <input type="checkbox"/> Tolérance pour les absences en TD
<input type="checkbox"/>	Autres , précisez :

CRITÈRES DES AMÉNAGEMENTS DES EXAMENS

<input type="checkbox"/>	Temps majoré : 1/3 temps
<input type="checkbox"/>	Sinon, autre temps majoré, précisez : <input type="checkbox"/> ½ ou <input type="checkbox"/> ¼ ou <input type="checkbox"/> 1/5 ou bien <input type="checkbox"/> 1/6 <input type="checkbox"/> Épreuves écrites <input type="checkbox"/> Préparation écrite des épreuves orales <input type="checkbox"/> Épreuves orales <input type="checkbox"/> Épreuves pratiques
<input type="checkbox"/>	Secrétaire d'examen et salle individuelle
<input type="checkbox"/>	Reformulation/Relecture des sujets , Si besoin précisez :
<input type="checkbox"/>	Salle individuelle (isolée)
<input type="checkbox"/>	Salle au temps majoré (1/3 temps)
<input type="checkbox"/>	Matériel technique : <input type="checkbox"/> Ordinateur portable <input type="checkbox"/> Autres, précisez :
<input type="checkbox"/>	Aides à la communication : <input type="checkbox"/> Codeur LPC (Langue parlée complétée) <input type="checkbox"/> Interprète LSF (Langue des signes française) <input type="checkbox"/> Autres, précisez :
<input type="checkbox"/>	Agrandissements , précisez :

<input type="checkbox"/>	Documents adaptés, précisez :
<input type="checkbox"/>	Passages des épreuves en contrôle terminal (Régime dérogatoire)
<input type="checkbox"/>	Étalement des épreuves sur plusieurs sessions (Étalement pédagogique sur 2 ans)
<input type="checkbox"/>	Autres, commentaire éventuel :

AUTRES MESURES

<input type="checkbox"/>	Ne sais pas si l'étudiant-e en bénéficie
<input type="checkbox"/>	<p>L'étudiant-e bénéficie de mesures relevant de de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées) :</p> <p><input type="checkbox"/> Relevant des compétences de la CDA PH (Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées) :</p> <p><input type="checkbox"/> Accompagnement par un établissement ou service médico-social</p> <p><input type="checkbox"/> Accompagnement par un auxiliaire de vie quotidienne (PCH)</p> <p><input type="checkbox"/> Recours à un mode de transport spécifique</p> <p><input type="checkbox"/> RQTH (Reconnaissance de la Qualité Travailleur Handicapé)</p> <p><input type="checkbox"/> Carte d'invalidité ou AAH (Allocation adulte handicapé)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre, précisez :</p> <p><input type="checkbox"/> Ne relevant pas des compétences de la CDA PH (Commission des droits à l'autonomie des personnes handicapées) :</p> <p><input type="checkbox"/> Accompagnement par un établissement ou service sanitaire</p> <p><input type="checkbox"/> Autre professionnel de santé ou de la rééducation</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Plan d'accompagnement de l'étudiant-e handicapé-e (PAEH)</p> <p><input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement formalisé</p> <p><input type="checkbox"/> Communiqué à la MDPH</p> <p><input type="checkbox"/> Non communiqué</p> <p><input type="checkbox"/> Plan d'accompagnement non encore formalisé</p> <p><input type="checkbox"/> Pas d'aide, ni d'aménagement mis en place dans le cadre de la formation suivie durant la présente année universitaire</p>